

MANDAT D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

PROJET DE PARC ÉOLIEN POHÉNÉGAMOOK – PICARD – SAINT-ANTONIN – WOLASTOKUK

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) donne avis que le mandat d'enquête et d'audience publique sur le projet ci-dessus mentionné débute le 10 juin 2024.

La première partie de l'audience vise à permettre au public et à la commission d'enquête de cerner tous les aspects du projet en vue de la deuxième partie de l'audience.

La deuxième partie permettra à la commission d'entendre les personnes qui auront déposé un mémoire ou qui désirent faire connaître de vive voix leur opinion sur le projet.

Coordonnées de l'audience publique :

Hôtel Levesque – Salon Lucien-Levesque
171, rue Fraser
Rivière-du-Loup (Québec)

1^{re} partie :

la première séance se déroulera le 10 juin 2024 à 19 h. Les participantes et participants pourront poser des questions en salle et à distance. D'autres séances pourraient s'ajouter au besoin.

2^e partie :

les séances débiteront le 23 juillet 2024 à 19 h. Les participants et participantes pourront s'y inscrire dès le 10 juin. Ils auront la possibilité de résumer leur mémoire ou de s'exprimer verbalement en salle ou à distance.

Les documents relatifs au projet en examen sont disponibles tout au long du mandat sur le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, ainsi qu'en version imprimée dans les centres de consultation et dans le centre de documentation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement mentionnés ci-dessous.

Hôtel de ville de Pohénégamook
1309, rue Principale
Pohénégamook (Québec) G0L 1J0
Téléphone : 418 863-7722

Hôtel de ville de Saint-Honoré-de-Témiscouata
99, rue Principale
Saint-Honoré-de-Témiscouata (Québec) G0L 3K0
Téléphone : 418 497-2588

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6
Téléphone : 1 800 463-4732 ou 418 643-7447

Le registre des évaluations environnementales, sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, rend également accessible, en format électronique, les documents relatifs au projet en examen à l'adresse www.rese.environnement.gouv.qc.ca.

Des renseignements peuvent également être obtenus auprès de Annie St-Gelais au 581 925-0646 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courriel à l'adresse eeolienppaw@bape.gouv.qc.ca.

Le secrétaire du BAPE
René Beaudet

Québec

J002441263

Des proches s'en-lacent au palais de justice de Longueuil, hier, lors de la sentence de la chauffarde assassine. On ne peut nommer la victime sur ordonnance de la cour. PHOTOS PIERRE-PAUL POULIN ET TIRÉE DE FACEBOOK, CHERYL BOUCHER

Intoxiquée, rapide et dangereuse

La conductrice écope de sept ans de prison

Une femme droguée et ivre au volant qui avait heurté à mort un adolescent en Montérégie en plus d'en blesser un autre a écopé hier de sept ans de prison, tout en faisant face aux proches endeuillés qui se sont vidés le cœur.

LAURENT LAVOIE
Le Journal de Montréal

« Je ne vais jamais tourner la page. Même quand elle va sortir [de prison], je veux qu'elle sache que je suis encore là, parce qu'elle a tué mon meilleur ami », a déclaré avec aplomb le jeune survivant de la collision, au sortir de l'audience, au palais de justice de Longueuil.

On ne peut le nommer ni la victime, en raison d'une ordonnance de la cour.

Quelques instants auparavant, Cheryl Ann Boucher a reconnu les crimes qu'elle avait commis le soir du 15 octobre 2022, une date qui a marqué au fer rouge deux familles tissées serrées.

« JE L'AI TUÉ »

La femme de 35 ans était en compagnie d'une amie, à bord d'une Audi A3 quand elle roulait à une vitesse oscillant entre 110 km/h et 120 km/h.

Elle se trouvait dans une zone de construction, à Carignan, en Montérégie, où la limite était fixée à 40 km/h.

Sur son chemin, elle a percuté un cyclomoteur transportant deux adolescents de 15 ans. « Je l'ai tué, je l'ai tué », répétait Cheryl Ann Boucher, après le drame, en référence au jeune conducteur.

Selon deux toxicologues judiciaires, la chauffarde avait un taux d'alcool dans le sang 2,5 fois au-dessus de la limite permise, en plus d'être sous l'effet des méthamphétamines.

L'ado qui a survécu s'en est tiré avec de graves fractures qui le font encore souffrir aujourd'hui. Il s'est d'ailleurs assuré de river son regard vers l'accusée après que sa peine de sept ans de prison eut été entérinée.

IMPARDONNABLE

Plusieurs membres des familles ont pris le temps de se vider le cœur devant le tribunal, ébranlant même la juge Julie-Maude Greffe.

« Tu nous as enlevé la personne qui nous comblait. Jamais je ne pourrai te pardonner », a asséné la copine de l'époque du défunt.

Ce dernier a fourni à son entourage « 15 ans de bonheur. Un enfant qui avait plein de projets. Lui qui aimait le sport [et] s'entraînait. Tous ses rêves se sont envolés », a ajouté sa grand-mère.

L'émotion dans la salle a atteint un paroxysme quand la mère du défunt a pris la parole. Elle a cherché à décrire une « douleur indescriptible ».

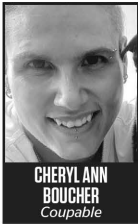
« Cet enfant que j'ai vu grandir de la plus belle des façons et qui me rendait si fière d'être sa mère. Tu lui as pris sa vie de la façon la plus cruelle », a-t-elle soufflé, à travers les sanglots.

Quant à Cheryl Ann Boucher, elle a tenu à présenter ses excuses.

Rappelons qu'elle avait déjà été condamnée en 2015 pour ivresse au volant et a même été arrêtée pour conduite avec les capacités affaiblies huit mois après le drame.

La juge Greffe a longuement salué le courage des proches, et déploré les ravages de la conduite avec les capacités affaiblies.

« Tout ça aurait pu être évité », a-t-elle résumé.



CHERYL ANN BOUCHER
Coupable

AVIS DIVERS

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est donné qu'à la suite du décès d'André Borne, ayant résidé à Lévis, survenu le 24 novembre 2023, un inventaire des biens du défunt a été fait par le liquidateur successeur le 5 juin 2024. Toute personne

démontrant un intérêt souffrant peut consulter l'inventaire des biens de cette succession, sur rendez-vous, à l'étude

Gosselin, Lapierre, Roy, notaires inc., 67, Côte du Passage

Lévis (Québec) G1Y 2S8

Tél. : (418) 833-0211

M^{re} Jean-Sébastien Roy, notaire

378

AV8

Projet de parc éolien Pohénégamook – Picard – Saint-Antonin – Wolastokuk dans les MRC de Kamouraska, Témiscouata et Rivière-du-Loup

6211-24-091